RAPPORT D'ACTIVITÉ
AU 31 DÉCEMBRE 2024

CAJMA 22

COLLECTIF D'AIDE AUX JEUNES MIGRANTS & LEURS ACCOMPAGNANTS EN CÔTES D'ARMOR

RAPPORT D'ACTIVITÉ
2024
SOMMAIRE

1. RAPPORT MORAL 3

2. RAPPORT FINANCIER 5

3. RAPPORT DES COMMISSIONS 9

- 31. Commission Hébergement 10
- 32. Commission Scolarité 14
- 33. Commission Juridique 17
- 34. Commission Santé 26
- 35. Commission Jeunes, Culture & Loisirs 29
- 36. Commission Communication 31

Avec le soutien de :

Fondation de France

Région Bretagne

Côtes d'Armor le Département

1. RAPPORT MORAL

Le conseil d'administration de CAJMA 22 est composé de 23 membres et de 14 au bureau (7 titulaires et 7 suppléants) : ainsi, chacune des 7 commissions a sa place et tient sa place. En 2024, toutes les commissions ont été représentées à chaque réunion et c'est un vrai plaisir d'animer une association avec un tel engagement des membres du CA, du bureau et des commissions. On a voulu renforcer la collégialité de la gouvernance et nous sommes vraiment ravis de constater que l'essai a été transformé.

"*La surface la plus passionnante de la terre, c'est, pour nous, celle du visage humain*". Cette citation d'un philosophe nous pourrions la faire nôtre.

Quel bonheur de voir renaître des sourires, de voir s'illuminer des regards, voir des corps se redresser, marcher la tête haute, de voir des jeunes fiers de ce qu'ils deviennent, entendre leurs voix s'élever.

Le sourire CAJMA, une marque de fabrique reconnue par le Conseil régional puisque qu'il nous a délivré le prix du Conseil économique, social et environnemental pour une photo où apparaît justement les beaux sourires de la jeune Rebecca et Brigitte, une bénévole Cajma.

C'est pour cela que nous toutes et tous, familles accueillantes et bénévoles de tout horizon nous sommes présents : donner une chance à ces jeunes. CAJMA leur permet de trouver une vraie place dans la société car le collectif les accompagne jusqu'à ce qu'ils aient un diplôme, qu'ils acquièrent un travail, un logement, une autonomie,...

Que de belles émotions partagées lors de la fête de la remise des diplômes le 12 octobre dernier, en présence de plus de 25 jeunes qui ont obtenu un diplôme en 2023 et 2024, passeport pour trouver un travail et voguer vers l'autonomie.

Que de belles émotions partagées quand un jeune raconte son parcours vers la quête d'un logement après avoir été accueilli en famille d'accueil puis à Gwennili.

Que de belles émotions partagées quand un jeune vient à obtenir son passeport, puis son récépissé de titre de séjour.

Nous sommes là, spectateurs ou acteurs de leur re-naissance, de leur transformation.

CAJMA existe malheureusement car il se substitue au devoir de l'état… et nous ne savons pas ce que l'année 2025 réserve. Il existe de réelles inquiétudes quant à l'évolution des politiques et des lois qui pourraient restreindre leur accès à des protections essentielles, exacerbant leur vulnérabilité. La montée de discours politiques autour de l'immigration peut influencer négativement la perception et le traitement de ces jeunes.

Alors, CAJMA existe… heureusement ! Et résiste dans l'action. Désormais, et c'est une nouvelle étape dans notre histoire, on peut compter sur l'engagement de Brieuc Poirier, premier salarié de l'association pour nous aider à développer notre projet grâce au soutien financier de la Fondation de France et de la fondation Datcha Douglas.

L'énergie, la conviction, les valeurs de solidarité nous font avancer contre vents et marées depuis 2018.

Si nous n'y croyons pas pour eux, qui va y croire ?

Si nous n'agissons pas pour eux, qui va le faire ?

Hélène CASTEL, Marc CHAUVEL et Pierre PELLETIER
Co-président·e·s

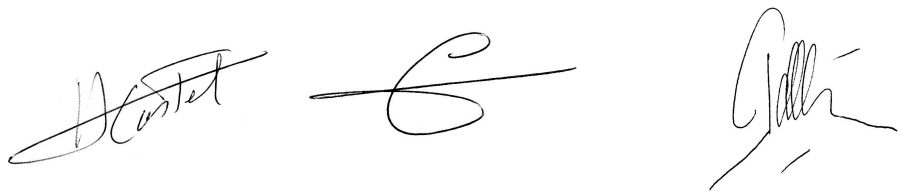

2. RAPPORT FINANCIER

BILAN

ACTIF	Comptes N			N-1	PASSIF	Comptes N	N-1
	Brut	Amort. Depr.	Net	Net			
Actif immobilisé					**Capitaux propres**		
Immo. Incorporelles			**0**	*0*	Dotations et réserves		
Immo. Corporelles			**0**	*0*	Report à nouveau	**95 786**	*53 203*
Immo. Financières			**0**	*0*	Résultat	**7 854**	*42 583*
					Subventions d'investissement		
					TOTAL 1	**103 640**	**95 786**
					Provisions pour risques & charges		
TOTAL 1	**0**	**0**	**0**	***0***	**TOTAL 2**	**0**	***0***
Actif circulant					**Dettes**		
Créances d'exploitation	4 099		**4 099**	*1 000*	Emprunts et dettes fi.		
Subventions à recevoir			**0**		Lignes de trésorerie		
Autres créances	1 720		**1 720**	*1 540*	Dettes d'exploitation	**2 808**	*0*
Trésorerie	147 821		**147 821**	*93 246*	Dettes diverses		
Charges constatées d'avance			**0**		Produits constatés d'avance	**47 192**	
TOTAL 2	**153 640**	**0**	**153 640**	***95 786***	**TOTAL 3**	**50 000**	**0**
TOTAL GENERAL	**153 640**	**0**	**153 640**	**95 786**	**TOTAL GENERAL**	**153 640**	**95 786**

Actif :

1. Le montant des prêts que CAJMA a consentis à 7 jeunes.

Soit 4 099 € au total restent à recouvrer (restes dus compris entre 200 € et 1 080 €). Aucune dépréciation de créance n'a été comptabilisée bien que le recouvrement complet ne soit pas assuré.

2. Le niveau de la trésorerie (147 821 €)

Le niveau de trésorerie est très élevé mais contient un effet en « trompe l'œil » car 47 192 € de subvention Fondation De France (FDF) ont été reçus en banque en 2024 pour couvrir les charges de personnel de 2025.

A mettre en regard des « produits constatés d'avance » (au passif), qui s'apparente ici à une trésorerie constatée d'avance !

Hormis cette subvention, la trésorerie progresse grosso modo du montant de résultat 2024 (environ 8 000 €).

Le niveau de trésorerie, sans être excessif, est surtout dû aux fortes subventions de 2023 (RIACE, FDF, Equinoxe, …) et donne une sécurité à CAJMA22 en cas de baisse possible des subventions futures.

NB: Les autres créances (1 720 €) correspondent à des dons et adhésions de fin décembre 2024 avec un différé d'encaissement.

Passif :

1. Le report à nouveau : montant cumulé de tous les résultats comptables antérieurs
2. Le résultat de 2024 (dont la formation sera présentée avec le compte de résultat)
3. Les dettes d'exploitation qui correspondent au salaire de décembre (versé en janvier 2025), ainsi que les charges sociales et fiscales associées qui sont dues aux impôts ou aux caisses sociales.
4. Le produit constaté d'avance, dont nous avons déjà parlé : trésorerie d'avance du fait de la subvention FDF reçue en 2024 pour couvrir des charges 2025.

RESULTAT

(montants en euros)	**Exercice 2023**	**Exercice 2024**
Subventions d'activité	72 414	47 621
Dons et collectes	33 135	26 981
Adhésions des membres associatifs	670	965
Total des produits d'activité	**106 219**	**75 567**
Nourriture hors familles	-17 379	-11 844
Indemnités de nuitées	-2 656	-12 308
Internats, demi-pensions établissements publics	-13 888	-14 379
Scolarité établissements privés	-5 123	-3 470
Equipements et fournitures scolaires des jeunes	-3 263	-4 314
Dépenses de santé	-868	-809
Dépenses de déplacements des jeunes	-6 419	-7 704
Dépenses de loisirs pour les jeunes	-591	-2 629
Documents d'identité, formalités administratives	-6 578	-10 496
Variation des prêts consentis aux jeunes	-1 500	-300
Total des charges d'activité	**-58 264**	**-68 253**
Rémunérations et charges associées	0	-2 808
Subvention d'équilibre	0	2 808
Besoin net en personnel	**0**	**0**
Marge d'activité directe	**47 954**	**7 314**

(montants en euros)	**Exercice 2023**	**Exercice 2024**
Marge d'activité directe	**47 954**	**7 314**
Ventes de produits annexes	4 377	2 680
Achats et frais sur produits annexes	-428	-1 487
Marge sur produits annexes	**3 949**	**1 193**
Marge totale	**51 903**	**8 507**
Fournitures administratives	-1 356	-1 293
Locations, redevances	-1 652	-2 458
Assurances	-2 242	-2 619
Frais de réceptions, représentation, déplacements	-2 056	-1 271
Honoraires	-2 040	-1 190
Frais postaux, télécom.	-481	-570
Frais divers	-1 028	-1 661
Produits divers (dont produits financiers)	828	2 469
Charges nettes de fonctionnement interne	**-10 025**	**-8 594**
RESULTAT D'EXPLOITATION	**41 878**	**-87**
Produits exceptionnel	1 668	8 840
Charges exceptionnelles	-963	-900
Résultat exceptionnel	**706**	**7 940**
RESULTAT COMPTABLE	**42 584**	**7 854**

Le résultat 2024 est un excédent de 7 854 € (42 583 € en 2023).

1. **La marge d'activité** : charges et produits en lien direct avec l'accueil et le suivi des jeunes.

- On note une baisse des subventions (surtout parce que les subventions 2023 étaient très élevées) et une baisse également des dons reçus.
- Les 75 567 euros de produits vont couvrir les charges énumérées dans le tableau du compte de résultat (nourritures, nuitées, scolarité, déplacements, loisirs, santé, formalités juridiques).
- Nouveauté avec l'apparition d'un début de salaire et charges sociales, couverts par subvention.
- Il y a un complément de résultat avec les ventes diverses (livres, CD, T-Shirt…)

L'activité est excédentaire (8 507 €) et peut donc couvrir les frais de fonctionnement.

2. **Les frais de fonctionnement** de l'association sont listés par rubriques importantes.

- Les charges nettes de fonctionnement sont de 8 594 €

Le résultat d'exploitation est très légèrement négatif. On peut raisonnablement le considérer à l'équilibre.

3. **Un résultat exceptionnel** (7 940 €) vient permettre un résultat comptable bénéficiaire.

- Il y a dans ce résultat dit « exceptionnel » des éléments qui peuvent être en réalité assez récurrents : remboursement d'assurance, indemnités de stage, récupération de trop versés antérieurs…

- Un montant est réellement « exceptionnel » : la reconstitution des créances sur prêts accordés par CAJMA. Ces prêts étaient auparavant enregistrés en charges et non en créances… La correction fait donc apparaitre, par symétrie, un produit (3 724 €).

Le résultat comptable s'établit à 7 854 €.

SYNTHÈSE

L'association est forcément très dépendante des subventions et des dons (et également des abandons de créances sur nuitées !).

Cela dit, la situation économique est satisfaisante et le niveau de trésorerie est sécurisant.

CAJMA a les moyens de continuer sa mission et de développer son action.

Certifié conforme ,
Pierre Pelletier coprésident

3. RAPPORT DES COMMISSIONS

Pour faciliter son organisation, CAJMA a opté pour un travail en commissions.
En 2024, nous comptons, avec les finances, 7 commissions :

• hébergement,
• scolarité,
• juridique,
• santé,
• jeunes, culture et loisirs
• communication

Nous vous proposons ici le rapport de chacune de ces commissions fait par le ou les responsables de la commission.

31. COMMISSION HÉBERGEMENT :

1- <u>Les Jeunes accueillis en quelques chiffres :</u>

<u>Depuis 2017 et jusqu'au 31 décembre 2024</u>

194 jeunes ont été accueillis par CAJMA

42 repris par le Conseil Départemental

13 ont quitté CAJMA et nous n'avons pas d'information sur leur situation

13 exclus par CAJMA

79 sont autonomes

<u>Nombre de jeunes nouvellement accueillis de 2017 à 2024.</u>

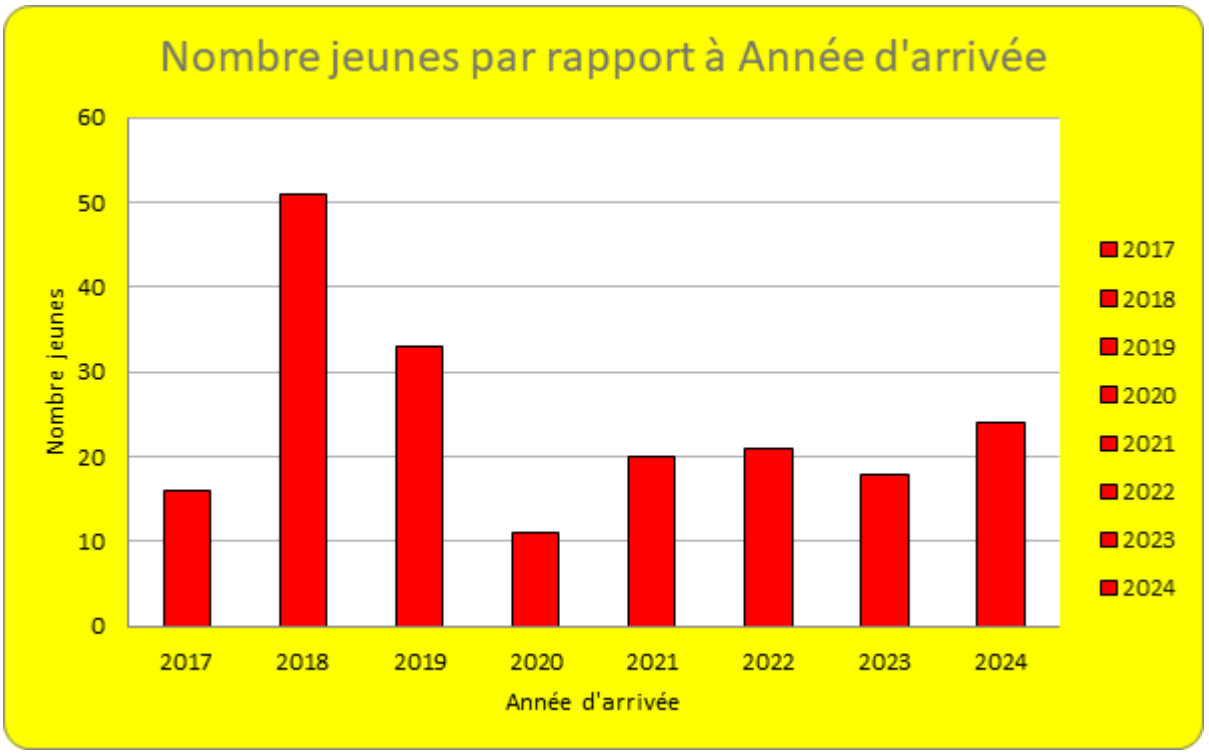

<u>Année 2024</u>.

48 jeunes accueillis au 31 décembre dont 44 en familles d'accueil et 4 à Gwennilli.

24 nouveaux jeunes ont été accueillis en 2024.

19 jeunes ont quitté CAJMA dont :

- 9 sont autonomes
- 8 ont été accueillis par le CD suite à une décision judiciaire
- 1 a été exclu
- 1 a quitté CAJMA sans donner de nouvelles

2 les familles d'accueil et les référents

Les 24 nouveaux jeunes hébergés en 2024 sont accueillis dans 43 familles dont 24 accueillent pour la première fois.

96 familles se sont engagées dans l'accueil pérenne en 2024 et au 31 décembre on dénombre 82 familles engagées dans cet accueil.

18 familles ont accueilli ponctuellement ou en urgence un jeune, les familles qui se sont engagées dans l'accueil pérenne après l'accueil d'urgence ne sont pas comptabilisées ici.

Le groupe « jeunes solidaires », anciens de CAJMA qui s'engagent à accueillir en urgence a accueilli ponctuellement 7 compatriotes en 2024.

Ainsi sur l'année 2024, 121 familles ou jeunes solidaires ont ouvert leur porte et ont fait preuve d'hospitalité bienveillante.

32 référents accompagnent les jeunes et les familles au 31 décembre 2024

La mobilisation des familles pour un accueil d'urgence est activée essentiellement à partir d'un message communiqué sur le groupe WhatsApp créé à cet effet, à ce jour, 74 familles sont inscrites sur ce groupe~~».~~

3- Besoin de familles d'accueil

Au-delà des chiffres, d'un bout à l'autre de l'année, nous avons besoin de nouvelles familles surtout pérennes, mais aussi temporaires.

Malgré la mobilisation de nombreuses familles d'accueil, nous n'avons pas pu offrir un hébergement à tous les jeunes qui ont frappé à la porte de CAJMA. Ainsi, cette année, 11 jeunes n'ont pu être accueillis. La plupart ont passé une ou plusieurs nuits en chambre d'urgence et pour chacun d'eux nous nous sommes efforcés de les orienter vers une autre structure (UTOPIA à Paris ou Rennes essentiellement) et avons préparé à distance leur accueil dans ces structures et pris en charge le trajet.

4- Le fonctionnement de la commission hébergement

La commission hébergement qui comptait 6 membres s'est réunie à 5 reprises cette année et c'est une satisfaction d'avoir pu réenclencher une organisation collégiale.

5- Les faits marquants de l'année

Réflexion sur les critères d'accueil des jeunes.

Après de multiples réflexions sur les critères d'accueil des jeunes, le conseil d'administration s'est limité à deux critères, à savoir :

- Etre âgé de moins de 17 ans
- Etre en capacité d'accueillir un jeune qui frappe à la porte de CAJMA c'est-à-dire, s'assurer que tous les jeunes sont déjà hébergés dans une ou plusieurs familles pérennes.

Ouverture d'une chambre d'urgence.

En février 2025, le conseil d'administration a fait le choix d'ouvrir « une chambre d'urgence » basée à Gwennili qui peut accueillir deux jeunes. L'objectif de cet accueil d'urgence d'une durée de deux à cinq nuits est de permettre à la commission hébergement d'évaluer notre capacité à accueillir et de recueillir des premières informations sur le jeune. C'est un dispositif qui nous autorise à agir avec davantage de recul et moins de stress.

Echange sur la fonction de référents et actualisation du guide du référents

Echange formation avec Louis Bocquenet sur « garder le plaisir d'accueillir et la place du jeune dans la famille »

Echange formation avec Chantal Jacquie sur le thème « le trauma, les jeunes, ceux qui les accompagnent- repères et questions sur une clinique particulière.

6- Les priorités pour 2025

Mobiliser de nouvelles familles d'accueil pour qu'il n'y ait plus de jeunes sans toit et développer une animation territoriale en prenant en compte le soutien à la scolarité.

Animer le groupe « jeunes solidaires ».

Mobiliser de nouveaux référents.

Accueillir, faire une pause, rebondir…

Nous sommes très régulièrement sollicités pour accueillir des jeunes qui se retrouvent à la rue et grâce à votre engagement nous arrivons à les accueillir. Néanmoins, il est très difficile de répondre à toutes les demandes.

Chaque famille doit pouvoir vivre l'accueil à son rythme, pour que ces moments d'échanges avec le jeune, avec les autres familles et d'une manière générale avec les adhérents de CAJMA nourrissent leur engagement et soit source d'une certaine forme d'épanouissement. De nouvelles familles s'engagent, d'autres aspirent à faire une pause momentanée ou plus durable, et c'est bien légitime de souhaiter mettre entre parenthèses son expérience d'accueil si l'on ressent le besoin de souffler. L'arrivée de nouvelles familles et « le retrait » de familles plus expérimentées crée du mouvement et du dynamisme au sein de l'association, qu'il faut pouvoir et savoir entretenir.

CAJMA et notamment la commission hébergement, doivent pouvoir créer les conditions de ces temps de pause pour les familles et continuer à accueillir de nouveaux jeunes qui sans l'association se trouveraient à la rue.

Danièle Superchi et Marc Chauvel
pour la commission hébergement

hebergement@cajma22.fr

32. COMMISSION SCOLARITÉ :

I. «Ateliers de Soutien Scolaire» : les “cours Cajma” à St Jouan

- **Historique et implantation**

Les «Cours CAJMA», créés en 2018 à Langueux, ont déménagé plusieurs fois pour se fixer à Saint-Brieuc. Leur format s'est aussi stabilisé et ils fonctionnent maintenant toute l'année, sans interruption, y compris pendant l'été.

Depuis octobre 2022, nos ateliers ont donc lieu, grâce à la Mairie de Saint-Brieuc, au centre St Jouan, 12 rue Gustave Eiffel, du mardi au samedi de 9h30h à 12h, avec une salle qui nous est réservée ces matins là, la possibilité de stockage de notre documentation dans des armoires et étagères, une photocopieuse sur place,... C'est appréciable et cela nous a permis de structurer encore mieux l'accueil de ces jeunes; dans cette optique, nous avons aussi mis en place des mini-formations trimestrielles de nos bénévoles, grâce au soutien de la Région (Appel à projet FDVA1). .

- **Public visé et contenu**

Ces ateliers d'apprentissage (français et maths essentiellement) sont proposés aux jeunes de CAJMA, en attente et/ou en complément de la scolarisation en classe MLDS et en Lycée Professionnel (CAP, Bac Pro,...), mais sont ouverts également aux jeunes du CD22 et aux jeunes adultes demandeurs d’asile (COALLIA) de 15 à 25 ans.

Les niveaux scolaires sont très variés : du jeune analphabète, jamais scolarisé au pays à celui de lycée pro qui a besoin d'aide pour ses cours de matières générales (« soutien scolaire » des samedis matins) en passant par les demandeurs d'asile initialement scolarisés ou non, souvent non-francophones.

- **Fréquentation**

En 2024, sur les 12 mois, il y aura eu plus de 3274 passages de jeunes aux ateliers, encadrés par 1390 «présences» de bénévoles ; soit l'équivalent de 3475 heures de «cours» dispensées (2h30 par séance). Nous notons une augmentation régulière des passages de jeunes, avec une moyenne de présence de 13,3 jeunes par séance actuellement contre 10 jeunes l'an passé . Heureusement, 5,5 bénévoles en moyenne ont répondu présents pour les

encadrer ; en effet, une quarantaine de bénévoles, dont une vingtaine de piliers fidèles, se relayaient tout au long de la semaine, épaulés cette année encore par quelques jeunes étudiants et/ou stagiaires. Sans ces bénévoles, qui donnent de leur temps, de leur énergie, de leur compétence, les “cours CAJMA” ne seraient pas ce qu’ils sont dans l'apprentissage du “français langue étrangère”, à St Brieuc : nous les remercions grandement pour leur engagement auprès des jeunes et de l'association.

Au fil des années, de nouvelles activités complémentaires se sont imposées: cours d’informatique le samedi matin et/ou mini-stages aux vacances, ateliers Calins Malins (autour des relations Femme-Homme), ateliers sur la connaissance du Corps Humain, etc…

II. Scolarisation :

En 2024, comme les années passées, tous les jeunes accueillis par CAJMA 22 ont été reçus très rapidement au CIO et ont pu être scolarisés; selon la période de l'année et leur niveau scolaire à l'arrivée, ils ont été affectés, soit en MLDS (en apprentissage ou renforcement du français), soit directement en lycée Professionnel (en 1° année de CAP ou 2de de Bac Pro) et exceptionnellement en 3° de collège pour les plus jeunes.

Sur les 26 jeunes nouvellement scolarisés en 2024, 16 ont ainsi intégré un CAP (14 jeunes) ou Bac Pro (2 jeunes) en septembre 2024 + 2 en classe de troisième de collège et 8 autres en MLDS à Saint-Brieuc. Les 4 derniers arrivants de décembre 2024/ janvier 2025 vont être rattachés à une MLDS ou un collège dès ce mois de janvier. Ils vont ainsi pouvoir s’imprégner du système scolaire français , confirmer leur souhait d’orientation grâce à des stages de découvertes pré-professionnelles et intégrer le procédure de demande officielle d’affectation en mai prochain.

Nous remercions vivement le CIO de St Brieuc pour sa réactivité et compréhension des besoins de nos jeunes, avec un avis suivi systématiquement par le responsable des affectations à l'Inspection d'Académie de St Brieuc. Les établissements scolaires d'accueil (MLDS et Lycées professionnels) et leurs enseignants, qui ont été aussi d'un grand soutien auprès de nos jeunes.

En cette fin d’année 2024, ce sont donc 50 jeunes pris en charge par CAJMA22 qui sont **scolarisés** sur divers établissements bretons, en internat ou demi-pension, en collège (3), sections MLDS (9), CAP(20), Bac Pro/Technologique (16) + 2 en attente d’affectation après

un passage par le CIO en janvier 2025. Sans compter donc, les jeunes nombreux encore accompagnés par CAJMA, en phase transitoire vers l'autonomie, étant en apprentissage/alternance en CFA / IUMM / AFPA / GEICQ, etc... De manière générale, ils ont choisi très majoritairement des formations pour des métiers dits «en tension».

Au niveau administratif, au printemps et à la rentrée scolaire, la commission scolarité (pour la MLDS) et les référents (pour les affectations et réorientations) ont effectué le suivi des dossiers d'inscription.

Au niveau financier, Hélène Castel a suivi les dossiers de demande de tarifs réduits auprès de la Région ; les référents-établissements ont sollicité les Fonds Sociaux Lycéens et les référents des jeunes majeurs, les demandes de bourses (pour les jeunes majeurs, ayant obtenu un numéro fiscal) : ces aides ont permis d'alléger en partie, les frais d'internat et de demi-pension des jeunes. Mais, ce sont du côté de certains lycées que nous avons eu les aides les plus importantes : en effet, deux gros établissements publiques ont pu nous accorder la gratuité totale des frais de scolarité et d'internat et deux établissement privés ne nous ont facturés que la moitié des frais : nous leur sommes réellement reconnaissants.

Françoise Labat et Brigitte Gilles
pour la commission scolarité

scolarite@cajma22.fr

33. COMMISSION JURIDIQUE :

I. Fonctionnement commission juridique :

Au cours de l'année 2024, la Commission s'est réunie 19 fois, au rythme d'une réunion toutes les deux semaines hors vacances scolaires.

- Les réunions de la commission se tiennent dans le local inter associatif de l'immeuble Gwennili.
    - point sur les dossiers en cours, recherche de solutions pour les dossiers complexes ; les référents des jeunes dont le dossier est à l'ordre du jour sont invités
    - partage d'informations, échanges sur les textes de loi, les procédures, la jurisprudence
    - propositions d'actions à mettre en œuvre auprès des acteurs politiques ou associatifs au niveau local et national.

- En dehors des réunions, la commission accompagne les jeunes, leurs référents et leurs familles d'accueil à toutes les étapes de leur parcours juridique depuis l'accueil à CAJMA jusqu'à ce qu'ils soient :
  - soit placés à l'Aide Sociale à l'Enfance par décision de justice
  - ou devenus autonomes et ayant obtenu un titre de séjour.

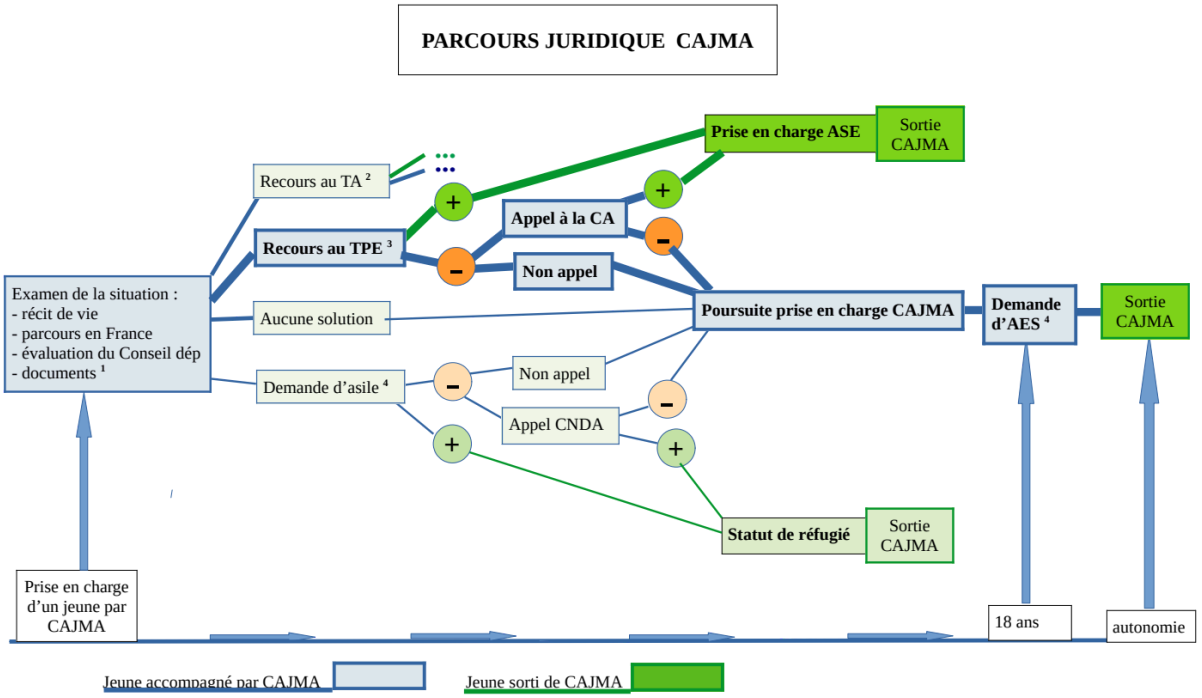

[1] *La commission vérifie les papiers d'état civil et accompagne le jeune, en lien avec sa famille d'accueil et son référent dans ses démarches au pays pour les compléter. Elle recherche des documents complémentaires aidant à établir la minorité : certificat ou livret scolaire, papiers des parents…*
[2] *Rare*
[3] *Tribunal Pour Enfants - désignation d'une avocate, préparation du dossier*
[4] *Très rare, concerne des situations bien spécifiques. Dans ce cas, désignation d'un administrateur ad hoc.*
[5] *Autorisation Exceptionnelle au Séjour – Dossier Préfecture -*

II. Organisation de l'activité :

En 2024, la commission a fonctionné avec 8 membres actifs dont une avocate, se répartissant les missions :

1. coordination, liaison avec le bureau de CAJMA

2. référence juridique, appui aux avocates dans la préparation des recours

3. appui aux démarches d'obtention des documents d'état civil.

4. relations avec la Préfecture, aide aux démarches d'obtention de titres de séjour

5. mise en place du Drive Juridique

1. Coordination, liaison avec le bureau de CAJMA

La nouvelle organisation de l'association, avec un représentant de chaque commission au bureau, a facilité la communication avec les autres commissions, beaucoup plus fluide et réactive.

Un des trois coprésidents, « facilitateur juridique », est tenu informé de l'activité de la commission et présent à certaines réunions en fonction des sujets abordés.

2. Expertise juridique

- veille juridique, mise à jour pour les pays d'origine des jeunes des lois, textes d'application et procédures (documents d'état civil, passeport, carte consulaire). Veille juridique également pour la France avec notamment en 2024 :

  - la parution de 11 décrets d'application en juillet 2024 de la loi immigration du 26 janvier 2024 et tout au long de l 'année les arrêtés et circulaires pour leur mise en œuvre.

  - parution le 24 janvier 2025 de la circulaire « Conditions d'examen des démarches d'admission au séjour déposées par les ressortissants étrangers en situation irrégulière dans le cadre des dispositions de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile » (circulaire « Retailleau » qui abroge la circulaire dite « Valls » de novembre 2012).
- Les Fiches pays (Guinée, Côte d'Ivoire, Mali, Cameroun) ont été mises à jour fin 2022. Une révision et actualisation devrait être effectuée au 1er semestre 2025 afin que les référents et familles aient des documents à jour pour le suivi des démarches et documents nécessaires des jeunes accueillis.

- La commission juridique a poursuivi son travail de contribution dans les procédures mises en œuvre et engagées par nos avocates (requêtes TPE, CA Rennes, TA, etc.). Cela rend nécessaire une coordination avec référents et familles afin que les documents produits dans les dossiers puissent être validés par la Commission Juridique (notamment éviter de produire des documents autres que d'état civil sauf utilité démontrée).
- Le travail de réponses aux demandes de renseignements juridiques, particulièrement sur les documents d'état-civil (avant envoi du pays d'origine en France), suites aux avis et observations PAF, démarches titre de séjour, etc., des familles, des jeunes, des référents et d'associations et collectifs d'aides aux migrants du département.
- La Commission juridique, au cours des années 2023 et 2024, s'est étoffée, organisée pour essayer d'effectuer l'ensemble de ces tâches avec le plus d'efficacité possible au service des jeunes et des familles. Les dossiers sont traités plus rapidement, (délai entre prise en charge du jeune et audience TPE qui a diminué de manière importante, dossiers plus complets) même si les résultats des jugements restent en deçà de ce que nous souhaitons.
  Créée en 2018 et animée jusqu'en 2024 par Jean-Claude Barbier, elle a pu bénéficier des connaissances et expériences accumulées au cours de toutes ces années.
  Tout ce que nous avons mis en commun permet de répondre rapidement aux questions les plus pointues et d'œuvrer au mieux pour avancer efficacement les dossiers des jeunes et leur permettre d'envisager leur avenir avec plus de sérénité.

3. Appui aux démarches d'obtention des documents

- **documents d'état civil : mise en place référents « pays »**

Dès l'accueil d'un nouveau jeune, un référent juridique « pays » lui est attribué et prend en charge le suivi juridique dès le départ.

En lien avec la Commission, les « référents juridiques pays» affinent au fil des dossiers leur connaissance des procédures, lois, codes du pays concerné, de son organisation administrative et aussi des usages et développent un réseau de contacts très utiles.

Jusqu'en 2022, les démarches au pays pour obtenir et faire venir les documents étaient faites essentiellement par les jeunes et leur référent, la commission intervenant en tant que soutien, conseil et pour valider.

Les délais entre l'arrivée du jeune et et la réception de documents valides pouvaient être trop longs pour pouvoir utiliser tous les recours juridiques avant la majorité du jeune.

Bien qu'il soit rappelé régulièrement aux familles et aux référents de ne rien engager sans accord, la commission n'était pas toujours informée des démarches en cours, de

l'avancement des dossiers. Il pouvait arriver des documents invalides qu'il fallait refaire, ce qui avait un impact sur le coût et le temps.

Chaque pays a ses règles et ses pratiques en matière d'état civil. Les points de non conformité au regard des instances françaises sont récurrents. La Guinée est particulièrement concernée par des écarts entre les pratiques en usage dans les administrations et les règles de son code civil. Malgré la jurisprudence fournie par nos avocats, c'est un des motifs retenus par les juges du Tribunal Pour Enfants de Saint Brieuc pour ne pas reconnaître la minorité.

En 2023, la commission a commencé à prendre totalement en main quelques dossiers dès le départ, essentiellement des dossiers guinéens.

En 2024, la commission a étendu cette pratique à des dossiers ivoiriens avec l'arrivée et le fort engagement d'un nouveau membre dans la commission.

En 2025, cette pratique sera généralisée. Chaque jeune aura un référent juridique qui prendra en charge les démarches d'obtention des papiers.

Ce travail sera réparti entre les membres de la commission en fonction de leur connaissance des pratiques des différents pays, principalement la Côte d'Ivoire, la Guinée et le Mali.

- **passeport, carte consulaire, carte NINA (Mali)**

Accompagnement des démarches auprès des consulats (Paris ou Lyon) .

4. Relations avec la Préfecture, appui aux démarches d'obtention de titres de séjour

Au cours de l'année 2024, tous les jeunes devenus majeurs, soit 19 jeunes, ont obtenu une « carte de séjour travailleur temporaire » d'un an qui leur permet de travailler temporairement en tant qu'étudiant, de poursuivre une formation en alternance et de trouver un emploi à la fin de leur scolarité.

C'est exceptionnel, et le résultat d'un travail important et d'une organisation rigoureuse de Monique POULAIN.

Nous sommes inquiets pour l'avenir depuis les déclarations du nouveau gouvernement et de la nouvelle circulaire AES (24/01/2025).

Afin de donner toutes leurs chances aux jeunes, référents et familles d'accueil doivent suivre les consignes établies pour le dépôt de ces demandes qui permettent d'avoir des dossiers complets et d'assurer un suivi régulier de leur avancement en préfecture. Elles sont accessibles sur le Drive CAJMA.

5. Mise en place du Drive Juridique

Le bureau de CAJMA a souhaité mettre à disposition de la commission un Drive à haut niveau de sécurité afin de centraliser les dossiers des jeunes.

L'accès est limité à 6 personnes.

Jusqu'ici les membres de la commission géraient indépendamment les données dans leur répertoire personnel. Ce qui avait plusieurs inconvénients :

- en premier lieu un manque de sécurité au niveau de la protection des données personnelles des jeunes
- lourdeur et « ratés » dans la transmission des informations et la mise à jour
- manque d'uniformité dans le tri et le classement des données

Le transfert des données cumulées par chacun est en cours. Il commence par les dossiers des jeunes et est piloté par Isabelle le Bis.

Chacun ayant sa logique de classement et de présentation, un gros travail d'harmonisation est à engager avec Brieuc POIRIER notre permanent.

Le Drive juridique permet de travailler directement sur les documents qui y sont placés grâce à des outils en ligne sécurisés. Il permet aussi d'adresser un lien temporaire à une personne de l'association extérieure au Drive pour récupérer un document.

III. Formation / information des référents

Ayant constaté que beaucoup de familles d'accueil et certains référents connaissent mal le volet juridique, une séance de formation a été proposée aux référents le 22 juin avec pour objectifs :

- donner une information claire sur le parcours juridique des jeunes, depuis l'entrée à CAJMA (obtention des papiers) jusqu'à l'obtention d 'un titre de séjour
- indiquer les difficultés les plus fréquentes et les points de vigilance concernant l'obtention et la conformité des papiers,les délais…
- préciser leur rôle dans le volet juridique de l'accompagnement des jeunes, en lien avec la commission juridique et les familles d'accueil.
- Faire prendre conscience
    - de l'importance du facteur temps dans les différentes étapes
    - des exigences au niveau de la « conformité » des papiers
    - de la nécessité de travailler en lien étroit avec la commission juridique : lui transmettre toutes les informations au fur et à mesure, ne rien entreprendre sans son accord et faire valider les documents avant expédition.

La commission a également établi un protocole unique de demande de rapport d'évaluation au Conseil Départemental.et adressé plusieurs notes d'information aux référents.

Elle a répondu aux demandes particulières : autorisations de travail, jobs d'été...

IV. Activité judiciaire : Tribunal pour Enfants (TPE), Cour d'Appel de Rennes (CA), Tribunal administratif (TA).

En 2024, les audiences devant le TPE ou la Cour d'Appel de Rennes, ont été moins nombreuses qu'en 2023 (20 jugements ou arrêts en 2024, 35 en 2023).

- **10 jugements au Tribunal pour enfants** de Saint Brieuc
  - **2 placements ASE**
  - **6 non lieu à ASE** ayant fait appel à la CA de Rennes dont :
    - 2 placements ASE en appel
    - 4 en attente d'audience ou de délibéré d'appel au 31/12/24
  - **2 non lieu à ASE ne pouvant pas faire appel** : jugement rendu après ou peu avant la majorité
- **9 jugements à la CA de Rennes**
  - **3 placement ASE**, infirmation du jugement de non-lieu du TPE
    - **1** délibéré d'audience 2023
    - **2** délibérés d'audience 2024
  - **5** confirmation de non placement ASE (dont un sans objet,étant devenu majeur)
  - **1** en attente de délibéré
- **1 jugement au Tribunal Administratif**
  - **Levée d'OQTF et placement ASE** suite à évaluation de reconnaissance de minorité par le service MNA de l'ASE.

Sur 17 jeunes dont les jugements ont été reçus en 2024 :

- **6 ont été placés à l'ASE**, avec reconnaissance de minorité
  - 2 TPE
  - 3 CA (les 2 TPE + 3 CA : tous les 5 guinéens)
  - 1 TA
- **7 non reconnus mineurs**, continuent à être pris en charge par CAJMA

- **4** poursuivent leur parcours juridique en 2025

Devant le TPE de Saint Brieuc, cette évolution reste pour nous insuffisante (2 reconnaissances de minorité sur 10 jugements en première instance) au regard des dossiers solides tant sur les documents présentés que sur les arguments mettant en cause des évaluations ne respectant pas les textes applicables. Les jugements intervenus montrent une pratique semblable des juges du TPE qui prennent en compte quasi systématiquement des arguments du CD22, arguments qui seront en partie invalidés par la Cour d'Appel. Les passeports ne sont plus pris en compte. La parole des jeunes n'est pas reconnue. Le mépris pour leur histoire personnelle souvent douloureuse et leur parcours migratoire traumatique est d'une extrême violence.

Devant la CA de Rennes, nous avons fait appel des refus de placement ASE sauf dans deux cas, l'un où le jeune était majeur à la date du jugement, l'autre où le délai était trop court avant la majorité du jeune.

Sur les 9 appels, 3 infirment le jugement du TPE et ordonnent le placement ASE.

Ils confirment nos arguments tant sur le droit applicable des pays d'origine et que sur nos critiques des évaluations effectuées par le CD 22 (*« appréciations subjectives quant à l'apparence physique et l'interprétation du comportement » « un seul évaluateur », « pas de caractère de pluridisciplinarité », « déformation des propos de jeunes », « raisonnements fallacieux »*), qui s'en trouvent, de fait, confortés.

Devant le TA, nous avons obtenu la levée d'OQTF d'un jeune qui n'avait pas 16 ans. Il a alors pu faire reconnaître sa minorité au Conseil Départemental et être pris en charge par l'ASE.

On ne peut que se réjouir que les jeunes qui ont été repris en charge par l'ASE, souvent peu avant leur majorité, se sont vus proposer un contrat jeune majeur.

Et aussi - cas plus rares :

1 demande d'asile pour un jeune dans une situation très complexe ; elle n'a pas été menée à son terme.

Pilotage à distance d'une procédure judiciaire dans le pays d'origine, en lien avec une association locale.

Conclusions 2024 :

Nous continuons et continuerons, encore et encore, d'avoir des dossiers les plus complets et exemplaires possibles, particulièrement sur les documents d'état-civil, et en essayant de présenter les requêtes le plus rapidement possible devant les TPE afin de préserver les possibilités d'éventuel appel.

Les démarches pour obtenir les titres de séjour, (récépissés et cartes), prennent du temps et les délais restent parfois assez longs. Si les résultats de 2024 ont été excellents, nous sommes très inquiets pour l'avenir.

Le renforcement de l'organisation de la commission juridique s'est poursuivi en 2024 et continuera en 2025. Étant donné l'évolution de son activité, il serait très utile d'étoffer l'équipe et de fonctionner en binômes sur chaque poste.

Enfin, soulignons l'importance du travail réalisé par nos avocates depuis toutes ces années et leur persévérance malgré les difficultés rencontrées notamment au TPE de Saint-Brieuc.

Monique MINAUD
pour la commission juridique

juridique@cajma22.fr

34. COMMISSION SANTÉ :

Cette année, la commission s'est réunie à 4 reprises (18/03/24 – 27/05/24 – 13/09/24 - 20/11/24)

Elle s'est enrichie cette année d'une nouvelle bénévole, Mathilde Collet, kinésithérapeute/enseignante. Elle est donc constituée de 9 membres actifs. Toutes et tous issu(e)s du milieu de la santé, du social, en retraite pour certain(e)s et toujours en activité pour d'autres.

• Les valeurs sûres :

- Calins malins :Le biais du jeu et de l'humour permettent d'aborder certains sujets délicats qui touchent aux convictions des jeunes, au respect dans les relations, à l'homosexualité, aux moyens contraceptifs, … Les parties se déroulent avec, comme support, des cartes et les jeunes peuvent être amenés à jouer des scénettes, des mimes, chanter, dessiner …) en groupe au maximum de 12/14 jeunes.

Huit ateliers de 2h, menés par marie jo et Jean Michel ont été proposés en 2024 avec toujours beaucoup d'engouement de la part des jeunes amenant à des échanges nourris. Environ 48 jeunes dont une trentaine de nouveau (cajma et non cajma) y ont participé en 2024

- Les rencontres familles :

En 2024, 4 rencontrent ont eu lieu, réunissant à chaque fois 5 à 6 personnes.(familles accueillantes, référent.e.s)

Gérard Portier qui accompagnait ce groupe depuis plusieurs années ne peut plus assurer ces rencontres. Une nouvelle psychologue Elisabeth Goupil reprend le suivi des réunions à partir de Mars 2025

- La commande de préservatifs : depuis 3 années, elle est proposée à quelques associations du département par l'ARS et renouvelée chaque semestre. Ils sont mis à disposition des jeunes à st jouan, dans la salle où ont lieu les cours.

- Couverture santé : La veille sur les démarches de demande de CSS/AME, carte vitale est assurée.

- CLAT (Centre de Lutte Anti Tuberculose) et CVTP (Centre de Vaccination Tout Public) : Le contact est régulier pour faciliter les relations avec le C.H. de St Brieuc.

- **Les nouveautés :**

- 2 interventions proposées par Louis Bocquenet sur le thème« l'accueil en famille, les joies et les difficultés ou comment garder le plaisir de vivre ensemble » en déc. Ont réunies18 personnes..

- Atelier : « connais ton corps et évite les blessures » :

Un nouvel atelier mis au point par les 2 kinésithérapeutes de la commission, Aude et Mathilde

3 jeunes étaient présents à la première séance en décembre. Ils étaient très motivés, intéressés ce qui est encourageant pour poursuivre cet atelier

- Le volet santé du livret des référents a été mis à jour afin de permettre une autonomie plus importante des référents.

- Mise en place d'un partenariat avec le centre de santé de St Brieuc : les jeunes, accompagnés lors des RDV par 2 médecins de l'association peuvent bénéficier d'un bilan de santé complet. La condition est que les jeunes aient des droits ouverts à la s.s (AME/CSS)

3 sessions en 2024 :

- 15/07 , 4 jeunes - 28/10 , 5 jeunes - 23/12 , 4 jeunes

Depuis juillet 2024, 13 jeunes ont pu en bénéficier permettant quelques dépistages de problèmes de santé nécessitant un suivi.

- Intervention CSAPA (Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie) Tous les jeunes et en particulier ceux de l'association sont vulnérables face à certaines tentations de leur environnement. Le 3/01, lors d'une réunion jeune, une intervention a été faite par le CSAPA . L'objectif était de leur donner une information sur les différentes addictions (téléphone, alcool, drogues, …). A cette occasion, un petit film d'animation a été projeté illustrant les mécanismes et les effets d'une addiction (nuggets film addiction)

Monique Poulain, membre de la commission juridique de CAJMA, a abordé le volet sanction vis à vis de la loi.

• Perspectives 2025 :

Poursuivre et développer toutes les actions engagées sur la santé physique et psychique des jeunes de l'association. Cette année, le projet que la commission santé va porter en priorité est la mise en place d'une consultation transculturelle.

Les consultations transculturelles envisagées sont un projet issu des suivis psy de jeunes par Chantal Jacquié, psychiatre bénévole de l'association et rejoignant les questions d'autres soignants notamment de Claire. Nous comptons sur la participation ponctuelle d'Alban pour nous aider à la mise en place ainsi que sur des médiateurs interprètes dans les différentes langues parlées par les jeunes.

Hélène CASTEL
pour la commission santé

sante@cajma22.fr

35. COMMISSION JEUNES, CULTURES & LOISIRS :

Le présent rapport d'activités retrace les actions menées en 2024 par la Commission Jeunes, Cultures et Loisirs de l'association CAJMA22. Ce rapport vise à rendre compte des initiatives entreprises pour favoriser l'intégration des jeunes migrants dans la société française et à promouvoir des échanges constructifs entre les jeunes et le Conseil d'administration.

1. Objectif

L'objectif principal des activités proposées par la Commission est d'assurer l'intégration des jeunes migrants au sein de la société française. Nous visons à leur offrir des opportunités d'échange, de développement personnel et d'engagement citoyen.

2. Activités Proposées

Élections des Représentants

Nous avons organisé l'élection de trois représentants des jeunes pour la Commission Jeunes, Cultures et Loisirs et pour le Conseil d'Administration (CA). Cette initiative a permis aux jeunes de s'impliquer directement dans le processus décisionnel de l'association et de faire entendre leur voix.

Partenariats

Des partenariats ont été établis pour mieux répondre aux besoins des jeunes :

- **Partenariat avec La Cabane** : Organisation de réunions pour les jeunes majeurs, ainsi que d'ateliers sur la rédaction de CV et de lettres de motivation, essentiels pour leur insertion professionnelle.
- **Partenariat avec Le Cap à Langueux** : Mise en place d'ateliers "Planète Couleurs" et "Et si on en parlait", favorisant la créativité et l'expression des jeunes sur des thématiques qui leur sont chères.

Réunions et Activités

- **Réunions jeunes à Saint-Jouan** : Ces réunions ont permis d'échanger sur les préoccupations et les besoins des jeunes, tout en cultivant un esprit de communauté.
- **Activité piscine** : Des cours de natation ont été offerts pendant les petites vacances, permettant aux jeunes de se familiariser avec l'environnement aquatique et de développer des compétences de sécurité.

- **Rencontre avec l'Imam** : Cette rencontre a été un moment d'échange interculturel qui a permis aux jeunes d'en apprendre davantage sur la culture et les valeurs religieuses.
- **Participation à des événements** : Les jeunes ont été impliqués en tant que bénévoles dans des événements tels que les "Jeux Nationaux de l'Avenir Handisport" et le festival Art Rock, favorisant l'engagement communautaire et le développement de compétences sociales.
- **Chantier jeune avec La Ligue de l'enseignement** : Ce chantier a permis aux jeunes de s'investir dans des projets collectifs, renforçant leur esprit d'équipe et leur engagement citoyen.
- **Sortie à Armoripark** : Une sortie éducative et récréative pour renforcer les liens entre les jeunes.
- **Fête des jeunes** : Organisée par les représentants des jeunes, cet événement a renforcé la cohésion

3. Développement des Échanges et Lien avec le Conseil d'Administration

Les échanges entre les jeunes et le Conseil d'Administration sont essentiels pour garantir que les voix des jeunes soient entendues. Les représentants élus participent aux réunions du CA, où ils relaient les préoccupations et les propositions des jeunes.

Des réunions régulières sont organisées pour faciliter ce dialogue, permettant aux jeunes de s'exprimer sur les décisions qui les concernent et de co-créer des initiatives. Ce processus renforce leur engagement et leur sentiment d'appartenance à l'association.

L'année 2024 a été riche en activités et en échanges constructifs. Les initiatives menées par la Commission Jeunes, Cultures et Loisirs ont permis de favoriser l'intégration des jeunes migrants dans la société française tout en développant leur autonomie et leur confiance en soi. Les diverses activités menées ont non seulement favorisé leur insertion, mais également renforcé le tissu social local.

Martine Reignier
pour la commission Jeunes, Cultures et loisirs
jeunes@cajma22.fr

36. COMMISSION COMMUNICATION :

Créée au printemps 2022, la commission communication est composée de 7 membres dont 2 bénévoles aux compétences particulières : Patrice, informaticien (famille d'accueil) et Marilia, graphiste-designer (bénévole, basée au Portugal).

La commission souhaite particulièrement remercier au nom de l'association l'ensemble de ses partenaires financiers, parmi lesquels:

- La Fondation de France et la Fondation Datcha Douglas
- La Région Bretagne
- Le Département des Côtes d'Armor
- et l'ensemble des communes qui nous soutiennent.

1. Mission de la commission :

- aider à **relier** jeunes, familles, bénévoles, référents, membres des commissions et CA
- **informer** en interne et en externe
- **rayonner** pour donner l'envie de nous rejoindre !

2. Les outils :

- **Internet** :
    - Newsletter : 1 à 3 par mois. La newsletter est un élément important dans la communication interne et externe de l'association. Les infos proviennent des membres du bureau et des commissions et concernent la vie de l'association, des propositions culturelles, des actions de partenaires,...

      Le fichier comprend plus de 700 contacts et est mis à jour régulièrement. Le taux d'ouverture donné par le prestataire est de 50% et plusieurs adhérents se plaignent de ne pas recevoir les newsletters. Nous devrons encore travailler sur ces questions.

    - WhatsApp : en communication interne, nous utilisons énormément WhatsApp avec de nombreux groupes dont celui qui réunit les membres du CA et les référents ou encore celui des bénévoles du soutien scolaire. Chaque commission dispose de son groupe. Les échanges sont très nombreux, parfois trop pour certains !

- Autres réseaux sociaux : notre présence reste encore limitée sur Facebook et Instagram. Nous lançons des appels pour de nouvelles familles ou relayons quelques actions durant l'année.
  - Facebook : 1.070 followers (900 en 2022).
  - Instagram : 153 followers (110 en 2023 et 72 en 2022).
  - X : jamais vraiment utilisé, le compte a été désactivé.

- Site internet : peu d'évolutions hormis sur la page actualités. Des mises à jour sont aussi faites sur les documents proposés en accès libre (rapport d'activité, livret d'accueil,...). Le site permet aussi d'adhérer et de faire des dons. Depuis janvier 2023, cette gestion financière est opérée grâce à un module AssoConnect depuis 2023. Même chose pour la vente des livres, CD et T-shirts.

- Drive : pour faciliter le travail collaboratif, le transfert et l'archivage de documents, les membres du CA, les référents et les commissions utilisent depuis quelques années Google Drive. L'accès est sécurisé. Des formations individuelles ont été proposées aux membres des commissions, référents et CA pour pouvoir maîtriser l'outil. Un second drive a été mis en place pour la commission juridique.

- **Cafés Cajma** : les Cafés Cajma sont des moments importants pour la vie de l'association, des moments d'échanges, de convivialité et qui peuvent aussi permettre à de futurs hébergeants de mieux comprendre notre fonctionnement et d'ainsi franchir le pas.

  En 2024, nous avons pu proposer 3 Café Cajma en essayant à partir de l'automne d'installer une thématique à chaque Café en partenariat avec les commissions. Ainsi en octobre, le Café a été préparé avec l'aide de la commission scolarité en mettant en avant tous les jeunes diplômés.

  Notons qu'au printemps, le Café Cajma qui a eu lieu à la Petite Salle Robien a permis de participer au shooting de Yann Arthus Bertrand qui était lui à la Salle Robien et qui a bien voulu de nous pour une petite photo de groupes dans le cadre de son travail photographique sur « Les Français et Ceux qui vivent en France » : nous étions parfaitement dans le thème !

- **Les livres** : CAJMA a accompagné le lancement de 2 livres mettant en avant l'expérience de l'accueil de jeunes migrants. Ces livres aident à nous faire connaître et comprendre ce que nous faisons :
  - "*D'une rive à l'autre*" sorti en 2020 avec la participation de 60 jeunes et bénévoles de l'asso (4ème édition),

- "*Si tu sais d'où je viens*" sorti en 2024, dialogues entre un jeune accueilli, Mohamed Lamine BAMBA et une accueillante, Sandrine PERICART. Ce livre a été très apprécié dès sa sortie et une réédition a dû être faite très rapidement.

Les 2 livres sont vendus sur le site internet et lors des différentes manifestations.

- **Forums des associations** : en septembre 2024, l'association a été présente aux forums de Saint-Brieuc, Langueux et Plérin. Cela nous a permis de trouver de nouveaux bénévoles (en particulier pour les cours) et des pistes pour de nouveaux hébergeants.

- **Autres outils de communication** :

  - Flyers avec bulletin d'adhésion, affiches, roll-up, banderole
  - T-shirts aux couleurs CAJMA avec graphisme Marilia Quémard : 500 T-shirts achetés en 2022 pour un montant de 1900 € (mis en vente au départ à 10 € pièce). En 2024, la vente a continué avec un prix fixé à 5 € lors de promos. Les jeunes de l'association en ont aussi eu gratuitement.
  - Des CDs conçus en même temps que le premier livre "d'une rive à l'autre" et vendus eux aussi sur le site internet.

3. La presse :

En 2024, une nouvelle fois, plusieurs articles concernant l'activité de l'association au cours de l'année sont parus sur Ouest-France et Le Télégramme, que ce soit pour relater l'Assemblée générale, la sortie du nouveau livre "Si tu sais d'où je viens", nos recherches de nouvelles familles (au printemps et à Noël), l'arrivée de notre premier salarié,...

4. Les relations extérieures / partenariat :

En 2024, nous avons continué le partenariat avec les associations locales, régionales et nationales, travaillant auprès des personnes migrantes et notamment des MNA.

- **Au niveau local**, nous participons depuis de nombreuses années au groupe interassociatif migrants de la région de St Brieuc avec la CIMADE, l'ASTI, Cent pour un Toit, Amnesty international. Les réunions ont lieu chaque 1er lundi du mois à Gwennili, et nous échangeons à la fois sur la vie dans l'immeuble de Gwennili (6 appartements occupés par des familles, un par des jeunes majeurs de CAJMA et un

dédié au local interassociatif), et sur les sujets liés à l'accompagnement des personnes migrantes sur le département. Nous avons effectué ensemble deux interventions de sensibilisation sur le marché de St Brieuc, et avons participé à la journée du 16 novembre 2024 dans le cadre de Festisol.

En décembre 2024, la CIMADE a proposé de réunir toutes les associations accompagnant des personnes sur le département, et 14 associations ont été représentées à la première réunion du 6 décembre. Ce travail collaboratif va se poursuivre en 2025.

- **Au niveau régional**, nous avons développé en 2024 un partenariat avec UTOPIA 56 à Rennes, et leur avons adressé plusieurs jeunes pendant l'été. Nous avons également rencontré l'association ADJIM à Brest, et des échanges plus importants entre les 4 départements bretons sont prévus en 2025.

- **Au niveau national**, nous participons à la coordination Nationale Jeunes Exilés en Danger, et nous nous réunissons en visio tous les 2 mois environ. Nous partageons des informations, des documentations, des motions ou courriers adressés à la presse ou aux politiques. Nous continuons notamment à défendre les principes de présomption de minorité, et de mise à l'abri des jeunes jusqu'à épuisement des recours.

  Nous avons également participé sur les années 2023-2024 au programme RAMDAM (Recherche Action Multi Située sur les Dispositifs d'Accueil en Marge des institutions) avec les équipes de Paris, Bordeaux, Marseille et Avignon. Ce programme initié par 5 chercheurs et financé par l'institut Convergence Migration, a permis à 5 équipes ou associations de fonctionnement très différents, mais ayant des objectifs communs, de partager des réflexions et des expériences.

  Ce cycle d'échanges s'est terminé le 18 octobre 2024, avec retour de 4 groupes de travail autour de 4 thématiques: "Des collectifs entre désirs et épreuves transculturelles", "Genre et accompagnement", "Effets de temporalité et d'attente", "Pouvoir d'agir dans les espaces d'accueil extra institutionnels". A l'issue de ce séminaire est prévue une production dans une revue universitaire. Une BD a été réalisée par Tike (Salarié à Rosmerta à Avignon) et nous en attendons la diffusion. Et un film documentaire a été réalisé par Maiwenn Gerbouin "L'oeil du Kôro", avec la participation de 5 jeunes dont 2 de CAJMA. Ce film a servi de support à l'échange entre jeunes et familles lors du café CAJMA de Noël et à l'occasion de l'AG 2025.

Claire de Baracé et Pierre Pelletier
pour la commission communication

communication@cajma22.fr

CAJMA 22

COLLECTIF D'AIDE AUX JEUNES MIGRANTS & LEURS ACCOMPAGNANTS EN CÔTES D'ARMOR

2 rue de Brest, 22 360 Langueux
contact@cajma22.fr

www.cajma22.fr